

Du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 19 décembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins,
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mmes
KESSELS et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusé :

OBJET : Fixation du montant du jeton de présence - Approbation (Annexe n°19).

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article 1122 – 7 §3 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 mars 2019 fixant à 81,00€ brut le montant d'un jeton de présence des Conseillers communaux à l'occasion des réunions du Conseil communal ;

Considérant que le souhait émis par le Collège communal de diminuer le montant du jeton de présence afin que celui-ci soit équivalent à un montant de plus ou moins soixante euros (60,00€) net ;

Vu que le coefficient de majoration utilisé pour le calcul des traitements est actuellement de 2,0807 ;

Vu qu'en vertu de l'annexe III de l'arrêté royal d'exécution du CIR/92, points 24 et 68, les taux de retenue de précompte professionnel sur les jetons de présence des mandataires locaux, applicables depuis le 1^{er} janvier 2007, sont les suivants :

- Jusqu'à 500,00 euros → 27,25 %
- de 500,01 euros à 650,00 euros → 32,30 %
- supérieur à 650,00 euros → 37,35%

Considérant le calcul suivant : $40,00\text{€ brut} \times 2,0807 = 83,228 - (83,228 \times 27,25\%) = 60,548\text{€}$ net indexé ;

DECIDE : *** voix pour, *** voix contre et *** abstention

Article 1er : de fixer le montant des jetons de présence des Conseillers communaux au montant de 40€ brut par séance.

Article 2 : la présente délibération prend effet à partir du 1^{er} janvier 2025.

Article 3 : de transmettre la présente délibération :

- à Mme Sandra LOR, Receveuse régionale
- au service Comptabilité
- au service Personnel
- au CPAS

Fait à Brugelette, date que dessus.

La Directrice générale,
(s) K. KOWALSKA

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Présidente,
(s) I. LIEGEOIS

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS